

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 10/04/2017

Date de la convocation:
04/04/2017
Date d'affichage:
05/04/2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 021.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

021.2017 : Constitution de servitude foncière - passage de conduite d'AEP - avec le syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la demande du syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs, de poser une conduite d'adduction d'eau potable le long de la RD 27 à hauteur de Hegeney, sur des parcelles intercommunales section 11, n° 033 et 0035 – ban communal de Hegeney,

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le :
ID : 067-200013050-20170410-D_CC_021_2017-DE

Considérant le projet d'acte administratif de constitution de servitude foncière,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la constitution d'une servitude foncière avec le syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs, sur les parcelles section 11 n° 0035 et 0036 du ban communal de Hegeney (Sand et Scheidhuebel),**
- **De constituer cette servitude par acte administratif,**
- **De demander au syndicat des eaux d'effectuer toutes les démarches nécessaires d'inscription de la présente servitude au Livre Foncier,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
13/04/2017